

## Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du 08 janvier 2019 à 9 h 00

Salle Wangari Maathai

**Etaient présents :**

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI, M. FAIVRE, M. FARA (procuration jusqu'à 10h25 à M. PELLENARD puis présent), MME LE BON, MME LEBORGNE-CASTEL, MME LELOUP, M. WENDEHENNE.

- *Absents :* M. DEMARQUOY, MME VENNIN

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE, M. MOREAU, MME OLIVE, M. PELLENARD, M. POINSSOT, M. RIALLAND, MME ROSNOBLET, MME TROMPIER, MME VERNOUD (procuration à M. MOREAU).

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN, M. ROLLIN

- *Absente :* MME BELLENGER

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER, MME BOUSHIQ, MME FARGE (procuration à MME BOUDIER), MME KAISER, M. MICONNET, M. MUSCAT

- *Absents:* M. ALOGUES (suppléant), M. CHENET (suppléant), MME FLEURY (suppléante), MME LECOMTE (suppléante), M. RIOLET, M. SURGOT (suppléant).

### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

MME FOUGERON (procuration à M. FAIVRE), M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), M. MONNOT, MME PRUDON-DESGOUTTES (présente puis procuration à M. NARCE à 10 h 00), M. ROUZET (procuration à MME OLIVE), MME VAN WYMELBEKE

- *Absents :* M. ANSEL, MME LUSTRAT



- *Field trip virtuel : une immersion 360 sur le terrain en géologie (Jean-François BUONCRISTIANI, Emmanuelle VENNIN, Fabrice MONNA et Pascal NEIGE).*

Il conviendra de déposer à nouveau ceux qui n'ont pas été acceptés, lors du deuxième appel à projets, en s'appuyant sur les argumentaires formulés par le comité d'évaluation.

Le Directeur d'UFR se dit très satisfait de ce résultat et de l'investissement des équipes car c'est plus de 44 000 € qui vont être attribués à l'UFR, au bénéfice de la pédagogie.

#### - **Compte rendu de la CDUS du 20.12.2018**

Le Directeur d'UFR mentionne que Bruno FAIVRE l'a accompagné à cette réunion pour un premier contact.

- Accès à l'université en liaison avec la réforme des études du secondaire et débouchés dans le supérieur et le monde professionnel.

Le sujet est sensible. Des contacts ont eu lieu entre le ministère et le président de la CDUS pendant les vacances de Noël pour tenter d'infléchir certains choix car la réforme des études secondaires s'est faite dans un premier temps sans aucune concertation avec l'enseignement supérieur.

Lors de la réunion, des représentants ministériels ont détaillé les grandes lignes du projet et les membres de la CDUS ont exprimé leurs avis. La réforme prévoit que les lycéens en première auront à choisir trois matières de spécialité, dont ils ne retiendront que deux en terminale, ce qui dessinera leur orientation dans le supérieur. Le ministère va faire paraître très prochainement un document en ligne, évolutif, sur lequel les lycéens feront des pré-choix virtuels de spécialités en première et pourront visualiser les études supérieures et les domaines professionnels vers lesquels ils pourront s'orienter en fonction de leurs choix. Outre la place des mathématiques qui fait l'objet de discussions, deux éléments interpellent fortement la CDUS qui les perçoit comme incohérents et sources d'erreurs d'orientation : dans les champs d'études supérieures et/ou professionnels, les Sciences du vivant/GéoSciences sont séparées de Santé, ce qui ignore que les études de biologie conduisent à de nombreuses activités autour de la santé (ingénierie de la santé par exemple) ; un rapprochement serait pertinent. Par ailleurs, parmi les enseignements de spécialité, outre Sciences du Vivant & Géosciences, il existe Biologie-Ecologie qui sera uniquement dispensée dans l'enseignement agricole ; là encore, cela peut être source de méprise chez les lycéens. Ceci est d'autant plus préoccupant en regard des grands problèmes sociétaux liés à l'écologie-évolution, l'environnement, le climat. Les fondateurs de cette réforme ne sont manifestement pas scientifiques et la CDUS a fortement regretté que les enseignants-chercheurs n'aient pas été concertés. Autre élément d'interrogation, la place de la biologie car le volume horaire qui lui sera dédié est très inquiétant.

La maquette pour les terminales n'est pas encore disponible, seule celle pour les premières l'est (ou le sera très bientôt) et est amenée à évoluer. Nous n'avons pas d'information pour l'instant sur la réforme des programmes.

Mme OLIVE demande si l'UFR va conseiller une voie d'accès aux lycéens.

Le Directeur d'UFR répond que la Ministre de l'enseignement supérieur a sollicité les directeurs d'UFR de sciences biologiques et quelques prérequis ont été indiqués : physique-chimie, mathématiques et biologie. Toutefois, il ne sera pas possible de bloquer l'accès d'un étudiant qui aurait suivi un parcours totalement différent. Il serait admis en « oui si » et le contrat pédagogique définirait les matières à suivre.

M. FAIVRE confirme que, dans l'enseignement agricole, l'écologie/biologie existe déjà. Le problème réside dans le fait que sera affiché sur un document de référence utilisé pour l'orientation que cela ne ferait pas partie des sciences du vivant.

M. WENDEHENNE trouve inquiétant de n'associer la santé qu'aux études de médecine, car nous risquons de perdre des étudiants qui souhaiteraient faire de la recherche médicale sans être pour autant médecins.

Le Directeur d'UFR précise être intervenu dans ce sens, et ceci a été transmis par le Président de la CDUS. Toutefois le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a tranché: la santé est dissociée des sciences du vivant.

M. ROLLIN demande quelle est la position de la CPU sur cette réforme qui peut modifier le paysage universitaire.

Le Directeur d'UFR répond que, si les conférences disciplinaires se sont fortement impliquées, nous n'avons pas d'écho de la CPU sur ce sujet. Ceci révèle bien le cloisonnement entre les deux ministères (Education nationale/ Enseignement supérieur et recherche).

M. RIALLAND demande si l'idée n'est pas de refondre la formation en santé et de la coupler avec les sciences du vivant, au moins sur une partie de socle commun.

Le Directeur d'UFR répond que l'on se dirige, apparemment, vers une licence santé, enseignée dans les UFR des sciences de santé. La remise à plat entre les formations de santé et celles de sciences de la vie ne semble pas/plus envisagée.

Mme KAISER observe que, dans certains établissements, cela existe.

Le Directeur d'UFR confirme que ce ne semble pas être la voie choisie pour l'avenir, bien que des expérimentations aient eu lieu, comme à Tours par exemple. Les directeurs d'UFR des sciences de santé travaillent sur le sujet et les avis sont partagés.

Mme PRUDON-DESGOUTTES souligne que les mêmes inquiétudes existent à Agrosup. L'enseignement agricole va être encore plus stigmatisé. L'école voit arriver une grande hétérogénéité de publics, sans les moyens pour l'accompagnement nécessaire, ce qui est très inquiétant.

M. RIALLAND estime qu'il faudra choisir entre un potentiel de réussite de l'étudiant, ou un socle de compétences pré-supposées acquises au lycée. Il pense que les compétences peuvent permettre à de bons étudiants de réussir dans le supérieur, même s'ils n'ont pas un socle de connaissances pré-requises pointues dans le domaine visé.

#### - **Mise en œuvre de l'arrêté licence**

M. FAIVRE rappelle qu'il y aura, au niveau de l'établissement, une réunion du groupe de travail « directeurs des études » en janvier, une seconde sur le contrat pédagogique de réussite étudiante et une autre sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Certains éléments ont vocation à être mis en place dès la rentrée 2019 : les directeurs d'études et le contrat de réussite

pédagogique. Des réunions au niveau de l'UFR ont déjà eu lieu et vont se poursuivre sur les thèmes des directeurs d'études et du schéma d'organisation de la licence par blocs de compétences. Il ne faut pas tout attendre de l'établissement mais être force de proposition avec un travail de réflexion en amont. Nous avons déjà une idée aboutie sur la fonction de directeur des études et les premières réflexions vont être remontées à l'établissement. En janvier, les discussions seront élargies soit au sein du département licence et de la commission de l'enseignement, soit d'un comité ad hoc. Le chantier est énorme.

Le Directeur d'UFR estime qu'il y a encore de nombreuses discussions concertées à avoir, avec d'autres UFR scientifiques dont peut-être celles de santé, et que nous aurons sans doute avantage à échanger au niveau national avec d'autres universités ayant déjà effectué une transition vers une organisation par blocs de compétences. Même si l'UFR doit conserver toute son originalité, il convient de se situer dans un cadre plus large.

#### - **Réforme de la formation tout au long de la vie**

La loi en cours de préparation va beaucoup impacter l'enseignement supérieur, sur le plan de la formation mais également sur le plan financier. C'est une réforme de la formation professionnalisante pour les salariés (SEFCA), à horizon 2021.

L'idée est de libéraliser le marché de la formation professionnalisante, qui ne serait pas l'unique apanage des organismes de formation. L'objectif est de privilégier la montée en compétences plutôt que la diplomation. Le diplôme ne serait plus reconnu comme l'aboutissement de la montée en compétences mais serait remplacé par un certain nombre de critères validés par des organismes habilités à le faire. Il s'agit de repositionner les entreprises dans le processus de formation pour faire monter en compétences les salariés. Ces derniers auront un droit à la formation, chiffré en euros, sous forme de carnets de tickets. La loi prévoit de renforcer considérablement l'apprentissage. Beaucoup de formations en e-learning devront être mises en place pour permettre aux salariés de se former en dehors de leur temps de travail.

Les universités ont un tournant à prendre pour bénéficier de cette réforme, il est impératif d'apprendre à construire des outils. La cellule « AMI » du SEFCA peut soutenir et aider à la construction de ces outils. Des actions sont déjà en cours, avec Agrosup Dijon et le service de formation continue de santé.

En conclusion, les diplômes d'Etat ne seront plus reconnus au RNCP. Les fiches RNCP seront donc totalement à revoir et à convertir en termes de compétences, du niveau L au niveau M, et même au niveau D. Les masters ne seront plus reconnus en tant que diplômes mais au travers des compétences affichées au RNCP. C'est une réforme complète de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie.

Sur la demande de M. MANIERE, le Directeur d'UFR précise que même les écoles d'ingénieurs seront concernées par cette réforme. On va vers des formations à distance, hybrides tant dans l'enseignement que dans les publics.

M. MANIERE s'interroge sur l'impact de ces nouvelles méthodes sur les obligations de service des enseignants, qui ne seront plus seulement comptabilisées sur le présentiel.

M. COLLIN précise qu'au sein des commissions permanentes du CNU, s'est engagée une réflexion sur le statut des enseignants-chercheurs. Certains pourraient glisser vers l'enseignement, d'autres vers la recherche car il est difficile d'être sur les deux volets.

Le Directeur d'UFR confirme que ceci ne pourra se faire sans une reconsidération du statut de l'enseignant-chercheur et précise qu'il existe un projet de prime pédagogique, d'un montant très conséquent (jusqu'à 15000 €). Les entreprises vont pouvoir avoir leur propre CFA et être formatrices. La taxe d'apprentissage va donc être très pulvérisée entre tous ces nouveaux centres de formation, les entreprises disposant d'un CFA étant à ce moment-là en mesure de s'auto-verser la taxe, ce qui implique une forte diminution à prévoir pour l'enseignement supérieur.

M. ROLLIN voit des points positifs dans cette réforme : pour les salariés, ces droits à formation vont se réalimenter, contrairement au DIF actuel. La région a inscrit des crédits sur le plan alternance, il conviendrait de se positionner sur l'appel à projets.

Le Directeur d'UFR ajoute que les contrats d'apprentissage seront abaissés de 1 an à 6 mois, ce qui pourrait permettre d'ouvrir certaines de nos formations à l'apprentissage, pour un volume de 200 h minimum, là où il était de 400 h jusqu'à présent, ce qui excluait un grand nombre de formations universitaires. Il faudra également renforcer les formations courtes.

M. RIALLAND constate une séparation en cours entre l'enseignement et la recherche. Cette future configuration rouvre le débat du lien formation/recherche.

Le Directeur d'UFR répond que la formation par la recherche est notre point fort, il faudra absolument préserver cette originalité. Les universités tendent vers un éclatement de leur structuration avec la disparition des composantes. Le dernier exemple en date est l'université de Limoges qui se scinde en plusieurs entités (UFR sciences et INSA par exemple).

#### ✓ **Questions statutaires**

##### - **Election du Directeur de l'UFR SVTE**

Le Directeur d'UFR annonce avoir reçu une seule candidature, celle de M. FAIVRE. Ce dernier est invité à présenter ce qui le motive et les axes qui lui semblent importants.

M. FAIVRE explique que sa candidature s'inscrit dans une relative continuité de la direction actuelle, car il a contribué à ce qui a été réalisé avec Michel NARCE. Des changements structurels et pédagogiques profonds seront à absorber.

##### ▪ **Ressources humaines :**

Notre UFR reste à taille humaine en matière de RH, de même qu'en matière pédagogique. Cette dimension intéressante le motive.

Il s'engage à tout faire pour préserver les postes au sein de l'UFR, en adoptant une stratégie notamment basée sur les besoins qui évoluent. Il est important que chacun puisse se sentir bien dans ses fonctions et progresser dans sa carrière. Il souhaite que les personnels BIATSS soient impliqués partiellement sur des missions transversales à l'échelle de l'UFR, afin d'optimiser les compétences sur un plan collectif et ne pas avoir à dupliquer des compétences parfois très pointues.

Il soutiendra les enseignants-chercheurs qui activent et utilisent les dispositifs favorisant la double mission qui est la leur, formation/recherche. Il souhaite que les futurs enseignements à distance qui seront mis en place soient pleinement reconnus dans l'obligation de service des enseignants.

- Recherche

Sur le plan de la recherche, le paysage ne changera pas fondamentalement, l'UFR ayant des laboratoires bien implantés. Les difficultés de la Comue vont potentiellement affaiblir nos moyens, il faut donc soutenir les laboratoires labellisés forts, par une forte concertation lors de la campagne d'emplois. Un rouage se met en place à l'échelle de l'uB, il faudra que l'UFR soit présente.

- Pédagogie

M. FAIVRE défend une vision de l'enseignement par et à travers la recherche. Il soutiendra donc les projets qui respecteront cet équilibre.

C'est sur le plan de la pédagogie qu'il y aura le plus de bouleversements. La mise en place de l'arrêté licence sera intégralement placée sous le mandat à venir de Directeur, avec une entrée en vigueur en 2023. C'est un chantier majeur pour l'UFR, qui va nous mener à une réorganisation totale de la pédagogie *via* des blocs de compétences. L'organigramme des responsabilités sur le cycle licence va être totalement modifié. Il soutiendra une démarche privilégiant la transmission du savoir, cœur de métier, en maintenant la diversité d'une offre toutefois raisonnable, et l'innovation pédagogique (enseignement à distance, suivi numérique des étudiants, auto-évaluation des étudiants sur interface numérique, tout en conservant une dimension humaine et présenteielle). Les enjeux sont très importants, il faudra être prospectif et pas seulement dans une logique de suiveur.

Il conviendra de développer la formation tout au long de la vie et les relations avec le monde professionnel, en se montrant très pro-actif. Même la licence doit être accessible en FC. Des aspects budgétaires sont liés (taxe d'apprentissage). L'UFR est peu présente dans le catalogue SEFCA, il faudra bien identifier les besoins du monde professionnel et faire des propositions. Il favorisera la réflexion sur l'activation des liens avec l'environnement socio-économique et la montée en puissance des activités de l'UFR dans le domaine de la FC, *via* un personnel chargé d'ingénierie pédagogique.

Il est favorable au rapprochement entre les universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Il soutiendra donc les démarches collaboratives à l'échelle de l'UFR qui pourraient aider à la cohérence de la COMUE, et ce malgré les difficultés qu'il ne méconnaît pas.

Il souhaite soutenir la lisibilité internationale de notre offre de formation, la mobilité et l'insertion d'enseignements en anglais dans les formations, dès la licence. Ceci favoriserait la désinhibition des étudiants vis-à-vis de l'anglais.

Il souhaite améliorer la communication vers le monde professionnel.

Le fonctionnement actuel par commissions lui semble cohérent et à faire perdurer, mais en essayant de stimuler la réflexion thématique à l'échelle de groupes de travail ou même individuelle (pédagogie numérique par exemple).

Il espère un dynamisme collectif, une émulation, des échanges, portant l'UFR à être force de proposition, y compris de la part des étudiants.

Mme AMIOT-LELOUP demande à M. FAIVRE s'il envisage une collaboration plus développée avec le monde professionnel pour que les enseignements soient adaptés aux besoins du monde économique.

M. FAIVRE confirme qu'en effet, il souhaite activer un tel fonctionnement, notamment lors de la construction de l'offre, mais qu'il ne sera pas facile de le mettre en place car il s'agit d'un changement

de culture nécessitant une forte implication concrète des enseignants-chercheurs sur le terrain, avec le soutien de l'ingénieur pédagogique qu'il appelle de ses vœux.

Le Directeur d'UFR complète en disant que cette action nécessitera la recherche de nouvelles ressources propres.

M.MANIERE demande s'il envisage une nouvelle organisation innovante des formations dans le cadre de la réforme de la licence, ou une simple adaptation de l'existant.

M. FAIVRE pense que l'on fera presque table rase de l'existant sur les aspects organisationnels et affichage. Il faut mettre au cœur du travail sur cette réforme l'acquisition des savoirs, en déterminant les compétences que doit avoir un étudiant de Licence. Il insiste sur le fait que, quelle que soit sa vision des choses, sans l'adhésion des collègues enseignants, rien ne pourra se faire.

M. RIALLAND pense que les blocs de compétences vont permettre aux enseignants de personnaliser leur parcours. Dès la licence, il faut avoir une démarche de professionnalisation des étudiants, en allant vers le monde économique.

M. FAIVRE rappelle que la structuration par blocs de compétences est déjà expérimentée dans d'autres universités, nous devons nous appuyer sur leur expérience pour désamorcer les réticences et offrir un angle plus optimiste de la réflexion. Les responsables de parcours de licence ont souhaité, dans un premier temps, une participation limitée à eux dans les groupes de travail mais elle pourra être élargie. Il souhaite que le déploiement se fasse rentrée 2021 car, en 2022, il faudra déposer l'offre pour 2023.

M. MONNOT, représentant de Suez au conseil d'UFR, souscrit à ce qui a été dit sur le rapprochement avec le monde professionnel. La formation vise à l'employabilité, il faut donc comprendre ce que les entreprises souhaitent, ce qui passe par des échanges actifs et pas seulement par courrier : déplacements des tuteurs de stage dans les entreprises, rencontres avec les DRH, présentation de l'offre mais aussi écoute sur les besoins. Il partage également ce qui a été dit sur la formation en anglais à développer, la nécessité pour les étudiants d'avoir validé le TOEIC pour obtenir les diplômes.

M. FAIVRE adhère à ce discours et espère l'appui des représentants du monde économique du conseil pour guider les enseignants-chercheurs dans ce développement des relations avec les entreprises.

M. PELLENARD souligne que c'est une excellente idée d'envisager un recrutement d'ingénieur pédagogique sur fonds propres.

Le Directeur d'UFR ajoute qu'il faudrait essayer de le (la) partager avec une autre composante.

M. RIALLAND pense que l'on s'auto-flagelle car la conception d'un master professionnel 2 nécessite déjà une concertation avec le monde économique pour connaître l'employabilité. Il faut veiller à fédérer davantage de personnes autour de cet objectif.

M. ROLLIN s'inquiète des perspectives de missions transversales que M. FAIVRE souhaite confier aux BIATSS, compte tenu des gels de postes. Par ailleurs, il existe un service « aide numérique » à l'uB, la gouvernance permettra-t-elle à l'UFR de financer sur ressources propres un ingénieur pédagogique ? Enfin, la mise en place des formations sous forme de blocs de compétences aura une incidence sur les fonctions des personnels BIATSS chargés du soutien à l'enseignement, la commission du personnel pourra être amenée à en discuter.

M. FAIVRE répond que les aspects liés aux BIATSS doivent nécessairement passer par les discussions au sein de la commission des personnels ou d'un groupe parallèle les associant. Il rappelle qu'il y a

quelques années, une réunion informelle avec les personnels techniques a déjà permis des échanges individuels avec eux sur leurs missions et leurs difficultés, réunion à laquelle pratiquement tous ont participé. Par ailleurs, en ce qui concerne l'ingénierie pédagogique, les besoins les plus importants ne portent pas sur le numérique mais sur les échanges avec le monde professionnel.

Le Directeur d'UFR soumet au vote la candidature de M. Bruno FAIVRE (vote à bulletins secrets).

➤ 30 bulletins « Bruno FAIVRE », 4 bulletins blancs.

#### ✓ Questions relatives à la recherche

##### - Mise en place des réunions d'animation des domaines de recherche de l'uB.

Le Directeur d'UFR donne la parole à M. David WENDEHENNE qui a assisté à la réunion à l'uB sur ce sujet.

M. WENDEHENNE explique que la gouvernance de l'université a défini 6 domaines de recherches propres à l'uB :

- Aliment et environnement
- Santé et ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés
- Apprentissage et santé
- Patrimoine et territoire
- Vigne et vin

Trois de ces domaines impliquent notre UFR. L'objectif est de lancer une animation dans ces domaines dans une démarche souple, ouverte et de dialogue, proposant pour chaque domaine la création de groupes de réflexion/discussion ouverts à tous sur demande, sans formalisme.

Il s'agit de mener la réflexion scientifique pour le prochain contrat, d'identifier des thèmes et des projets de recherche fédérateurs au sein ou entre les domaines, de renforcer le lien enseignement/recherche, de proposer des outils d'aide au pilotage de la recherche, d'être le relai entre les laboratoires, les composantes et la gouvernance, de développer les liens avec l'environnement régional et les pôles de recherche de l'UBFC.

Les membres peuvent être animateurs de groupes, directeurs de laboratoires, de composantes, partenaires du Grand Campus, directeurs d'écoles doctorales, représentants des conseils centraux.

En février/mars, les animateurs des domaines seront désignés, les directeurs de laboratoires présenteront leurs activités et les directeurs de composantes pourront présenter les enseignements.

M. WENDEHENNE souhaite une participation active de l'UFR à cette instance.

M. PELLENARD mentionne qu'il y avait eu des groupes de réflexion thématiques à la COMUE et qu'il peut y avoir partage entre les deux.

M. FARA précise que l'on va converger vers la même chose. Une réunion est prévue à la COMUE en janvier pour échanger sur le projet « région ».

✓ **Questions diverses**

Le Directeur d'UFR annonce que le prochain conseil d'UFR se tiendra le 18 janvier pour l'élection des directeurs-adjoints de l'UFR, du (de la) responsable de la commission de l'enseignement et d'un étudiant au Bureau de l'UFR.

Le Directeur d'UFR remercie vivement l'assemblée pour sa participation active depuis la mandature et pour avoir dirigé avec lui les grandes orientations de l'UFR. Il a eu énormément de plaisir à travailler avec le conseil pendant ses deux mandats. Il espère avoir suffisamment préparé l'UFR aux changements futurs, qu'il faudra embrasser sans se les faire imposer. Le challenge est fabuleux et il se réjouit de l'élection de Bruno FAIVRE pour construire l'UFR SVTE de demain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Le Directeur de l'UFR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Faivre', is written over a light gray rectangular background.

Bruno FAIVRE